

N/REF : 27/03/2026 15H48 C:000003 I:02615
V/REF : AC/C43340
V/Email reçu le Vendredi 27/03/2026 a 15H48

SELON DEVIS N° 6030167

V/REF.IMM. DGC

IMMEUBLE : RES.DUGUESCLIN -DGC
PASSAGE DUGUESCLIN

35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

Rennes, le

08 Avril 2026

Référence Marché: 024071-ELT-003

LOCALISATION : PASSAGE DU GUESCLIN - PASS TRAVAUX
ETAGE 1 - PORTE 12

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 6030167 du 27/03/2026 d un montant de
334,04€ TTC

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 02/04
PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES
MISE EN PLACE DE VÉHICULE ET MATÉRIELS
OUVERTURE DE TABLEAU ÉLECTRIQUE
MISE HORS TENSION ÉLECTRIQUE.
DEPOSE 12 PRISES DE COURANT HORS NORMES DE SÉCURITÉ
FOURNITURE ET POSE DE 12 NOUVELLES PRISES DE COURANT, PLAQUE DE FINITION
REMISE SOUS TENSION TENSION ÉLECTRIQUE
TEST DE BON FONCTIONNEMENT
FERMETURE DE TABLEAU ÉLECTRIQUE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 03/04/26 a 10H31 EROCHE@AIGUILLON.COM

BB TT Email envoyé le 27/03/26 a 11H51 M. E ROCHE

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 03/04/26 A 10:31 M. ROCHE E

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	303,68	303,68
	TOTAL H.T.		303,68
	T.V.A. a 10,00%		30,36
	TOTAL T.T.C.En EURO		334,04

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.